

Paris, le 76 DEC. 2011

Dossier suivi par : Nathalie EVAIN-BOUSQUET
Tél : 01.53.85.56.28

Réf : CR/NEB/VB/N° 506.

Monsieur Bertrand DELANOE
5 rue Lobau
75001 PARIS 01

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité l'avis de la Région sur la rétrocession de l'aqueduc de la Dhuis à différentes collectivités dont la Région Ile de France. Par ailleurs vous envisagez de vendre une partie des terrains à la société Placoplatre afin d'en exploiter le gypse.

Le principe de cette cession a fait l'objet d'une vive contestation de la part de plusieurs associations qui ont souhaité interpeller les élus régionaux.

Comme vous le savez l'agence des espaces verts de la Région Ile de France a signé une convention en 1997 avec la SAGEP pour la réalisation d'une promenade piétons-cycles de 27 kilomètres afin d'améliorer le cadre de vie des franciliens. Promenade dont le coût pris en charge par la Région à hauteur de 6 M€, a été inaugurée sur l'emprise de l'aqueduc en 2008.

La Région et son Agence travaillent également en partenariat avec la commune de Coubron pour maintenir en zone périurbaine, au pied des immeubles d'habitation des espaces ouverts et une agriculture de qualité. L'exploitation de ce territoire en agriculture biologique avec commercialisation en circuits courts est porteuse de lien social fort et représente un investissement complémentaire de l'aménagement de la promenade. L'aqueduc présente l'intérêt de relier plusieurs propriétés régionales qui constituent un ensemble très cohérent au bénéfice des franciliens.

Enfin, dans l'attente d'un schéma régional de cohérence écologique en cours d'élaboration qui permettra d'évaluer plus précisément son intérêt au titre de la trame verte et bleue, l'aménagement réalisé par l'Agence des espaces verts ménage le potentiel écologique de la promenade et lui confère un rôle en faveur de la biodiversité surtout en secteur urbanisé.

Pour toutes ces raisons, la Région ne peut que confirmer son intérêt pour le maintien de la promenade sur l'emprise de l'aqueduc de la Dhuis.

Conseil régional

Adresse postale : 33, rue Barbet-de-Jouy - 75700 Paris

Bureaux : 35, boulevard des Invalides - 75007 Paris

Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

Dans le cadre du SDRIF, la Région a eu l'occasion d'adopter des orientations sur l'exploitation des carrières en Ile de France. Il apparaît qu'il est produit davantage de matériaux à base de gypse dans la Région qu'elle en nécessite, et ce alors même que l'Ile de France est nettement « importatrice » de matériaux de construction, utilisés en particulier à la construction de logements. L'utilisation de matériaux produits localement et le développement du recyclage répondent à l'objectif d'une plus grande autonomie.

Si l'emprise de la carrière venait à rompre la promenade, il serait souhaitable que nous puissions échanger préalablement à la vente, afin de garantir son maintien dans de bonnes conditions et dans ses différentes fonctionnalités écologiques.

Concernant la rétrocession d'une partie de l'emprise à la Région Ile de France, il semble important à ce stade de pouvoir analyser finement l'état et le coût de l'entretien d'un tel ouvrage non utilisé. Le souhait de la Région de maintenir cette promenade n'emporte pas accord financier pour engager des travaux qui pourraient s'avérer nécessaires et justifieraient une décision des élus régionaux, de l'Agence des espaces verts et une inscription à son programme d'investissement.

Le rapport d'inspection qu'Eau de Paris a bien voulu remettre à l'Agence des espaces verts, indique en effet que la mise en sécurité de l'ouvrage pourrait s'élever (valeur 2005) à 16 millions d'euros. Il paraît, en conséquence, nécessaire de disposer d'un état actualisé de cet ouvrage avec un bilan des travaux réalisés par Eau de Paris depuis cette date pour en consolider la partie la plus dégradée.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre le temps de cette analyse pour permettre d'éclaircir les conditions dans lesquelles pourrait intervenir cette rétrocession. Dans l'attente, il serait utile de proroger la convention signée en 1997 entre Eau de Paris et l'Agence des Espaces Verts.

En conclusion, qu'il s'agisse du tronçon aménagé sur l'emplacement qui pourrait être affecté par l'exploitation du gypse, ou la partie qu'il est envisagé de rétrocéder à la Région il nous semble qu'une discussion préalable, sur le fondement d'un rapport technique approfondi, est nécessaire. La promenade de la Dhuis représente aujourd'hui beaucoup plus pour les habitants de Seine-Saint-Denis et du nord de la Seine-et-Marne qu'une simple promenade aménagée.

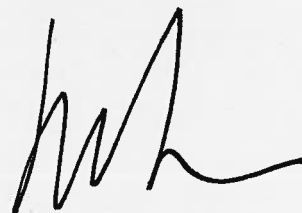
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-Présidente
Chargée de l'environnement, de
l'agriculture et de l'énergie**



Hélène GASSIN

**Le Président
du Conseil Régional
d'Ile-de-France**



Jean-Paul HUCHON